Jérémie : Finalement, cette production respecte les principales caractéristiques des œuvres appartenant à l’expressionisme abstrait.

En remplissant ces critères, elle devient tout à fait apte à être considérer comme un tableau faisant partie de ce mouvement et devient, par conséquent, à part entière une œuvre d’art. Cependant, peut-on vraiment dire que ses productions appartiennent à un mouvement artistique, sachant que celui-ci est composé d’artistes partageant les mêmes idées ? Casualis 🡪 pas de conscience

Diane : « J'appelle **artiste** celui *qui crée des formes...* et *artisan* celui qui les *reproduit,* quel que soit l'agrément ou l'imposture de son artisanat. » Malraux, *Les Voix du silence,*1951, p. 308.

Celui : peut désigner un robot, il répond à ses exigences. Notion d’artiste (artiste=individu d’après sa définition) peut être amenée à évoluer, l’art ne reste pas figé.